

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Excusés : 4
Absentes : 3
POUR : 16

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS
LE 13 AVRIL à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 05/04/2023 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame BOREGO Fabienne, Monsieur ALMEIDA Filipe, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame DUYNLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Madame BEJNA Véronique (pouvoir à Madame BONA Aurélia)
Monsieur BART Frédéric (pouvoir à Monsieur ALMEIDA Filipe),
Monsieur PAYEN David (pouvoir à Monsieur DAUNES Michel),
Madame JAYLES Bernadette (pouvoir à Madame DUYNLAEGER Colette).

Absentes :

Madame NORMANT Ludivine,
Madame FONT Marine,
Madame DUCOUSSO Isabelle.

Secrétaire de séance : Madame KALB Marjorie.

DEL : 17/2023

Objet : Suppression d'emploi - Tableau des effectifs

-VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

-VU la Délibération du Conseil Municipal 46/2022 en date du 15/11/2022 relative à l'organigramme de la collectivité depuis le 16/11/2022 ;

-VU la Délibération du Conseil Municipal 02/2023 du 21/02/2023 relative au tableau des emplois communaux ;

-VU l'avis FAVORABLE du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne (C.D.G 47) en date du 20/03/2023.

• **CONSIDERANT**, qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois ;

Madame la Maire propose de supprimer l'emploi du grade suivant :

- Brigadier-Chef de police municipale - 35h00

Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil Municipal

DECIDE :

► **SUPPRIMER** au 13/04/2023 l'emploi du grade suivant :

- Brigadier-Chef de police municipale - 35h00

► **MODIFIER** du tableau des effectifs :

TITULAIRES				
Filière - Grade	Catégorie	Postes à l'effectif	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Filière Administrative				
Attaché	A	1	1	
Adjoint Administratif Principal 1° Classe	C	2	2	
Adjoint Administratif	C	1	1	32H
Adjoint Administratif Principal 2° Classe	C	1	0	32H
Filière Médico-sociale				
Agent Spécialisé Principal Ec. Mater. 1° Classe	C	1	1	
Filière Technique				
Adjoint Technique Principal 1° Classe	C	2	1	
Adjoint	C	4	3	

Technique Principal 2° Classe				
Adjoint Technique	C	8	5	
Adjoint Technique	C	1	1	31,5
Adjoint Technique	C	1	1	20
Adjoint Technique	C	1	1	18
Adjoint Technique	C	1	1	17,5
Adjoint Technique	C	1	1	18,5
Filière Police Municipale				
Gardien brigadier	C	1	1	
TOTAL POSTES OUVERT		26	20	
NON TITULAIRES - EMPLOIS PERMANENTS				
Filière - Grade	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Filière Technique				
Adjoint technique	C	0	0	20H

La Secrétaire de séance, Marjorie KALB



La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme